

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 8
Absents et excusés : 3
Procurations : 2
Votants : 10

**N° 2024 – CA – 10 :**

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Onet-le-Château se sont réunis le vendredi cinq avril deux mille vingt-quatre à 09h00, dans les locaux du CCAS d'Onet-le-Château, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre.

Présidence : Jean-Philippe KEROSLIAN,

Présents : Christine LATAPIE, Dominique BEC, Marie-Thérèse BOULOC, Sylvain TRIADOU, Jeanine MONTEILLET, Françoise VITIELLO, Isabelle COURTIAL,

Absent ayant donné pouvoir : Jean-Pierre FLAK (pouvoir à Sylvain TRIADOU), Marie-Claude BOIDIN (pouvoir à Françoise VITIELLO),

Absents excusés : Jean-Luc PAULAT,

Secrétaire de séance : Christine LATAPIE.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

*Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1621-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,*

ENTENDU qu'il est obligatoire de voter le budget avant le 15 avril ou 30 avril, année du renouvellement des organes délibérants (article L1612-2 du CGCT).

ENTENDU que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la séance du Conseil d'Administration du 05 mars 2024.

CONSIDERANT le document de synthèse du budget primitif 2024 présenté aux membres du Conseil d'Administration et annexé à la présente note.

Le budget primitif du budget du CCAS pour l'exercice 2024 s'équilibre comme suit :

- En section de Fonctionnement :	339 851,00 €
- En section d'Investissement :	85 926,00 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité des voix :

- Adoptent le budget primitif 2024 s'équilibrant pour la section Fonctionnement à 339 851,00€ et pour la section Investissement à 85 926,00€.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et ans susdits

l'extract conforme,

Le Président du C.C.A.S.,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Christine LATAPIE

Certifiée exécutoire par M. le Président

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le : **12 AVR - 2024**